



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

peines

Question écrite n° 77345

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet demande à Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, de bien vouloir porter à sa connaissance le bilan de l'application de la loi « anti-récidive » du 10 août 2007. La loi ayant créé un régime juridique clair pour lutter contre les délinquants multirécidivistes majeurs et mineurs en instaurant des peines minimales en cas de récidive, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre et le pourcentage de peines plancher prononcées dans le département de Vaucluse, tant en première instance qu'en appel, au titre des années 2008 et 2009. Par ailleurs, pour plus de précisions, il souhaiterait pouvoir connaître, d'une part, la répartition des personnes concernées par commune vauclusienne d'origine et, d'autre part, le nombre de cas pour lesquels l'excuse de minorité a été écartée.

Texte de la réponse

Afin de connaître l'application et l'efficacité de la loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et mineurs, qui a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs bilans publics, un recueil statistique électronique a été élaboré par le ministère de la justice. Grâce à cette collecte auprès des juridictions, les décisions concernant les peines minimales rendues depuis le 10 août 2007 sont recensées et permettent de dresser le tableau suivant concernant les tribunaux de grande instance du département du Vaucluse :

CONDAMNATIONS de première instance	NOMBRE de condamnations 2008 éligibles aux peines planchers	NOMBRE de condamnations 2009 éligibles aux peines planchers	NOMBRE de peines minimales 2008	NOMBRE de peines minimales 2009	PEINES minimales totalement fermes 2008	PEINES minimales totalement fermes 2009
TGI d'Avignon	114	142	73 (64 %)	79 (55,6 %)	37 (50,7 %)	39 (49,4 %)
Dont mineurs	9	0	4 (44,4 %)	0	1 (25 %)	0
TGI de Carpentras	38	60	25 (65,8 %)	37 (61,7 %)	4 (16 %)	10 (27 %)
Dont mineurs	1	1	1 (100 %)	0	1 (100 %)	0
France entière	16 822	17 814	8 059 (47,9 %)	8 321 (46,7 %)	2 862 (35,5 %)	2 864 (34,4 %)

France entière mineurs	327	343	143 (43,7 %)	148 (43,1 %)	3 (23,1 %)	31 (20,9 %)
Source : dispositif SDSE « Peines planchers ».						

Il est ainsi possible de constater que le nombre de peines planchers fermes prononcées a augmenté entre 2008 et 2009 dans ces deux juridictions et que leur taux de peine planchers est très nettement supérieur à la moyenne nationale. L'outil statistique ne permet pas de connaître les décisions en appel pour ces deux seules juridictions, les données fournies par la cour d'appel de Nîmes étant relatives aux sept tribunaux de grande instance de son ressort. De même, il n'est pas possible de déterminer au travers de ce recueil la répartition des personnes concernées par communes vauclusienne d'origine ainsi que le nombre de fois où l'excuse de minorité a été écartée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77345

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4629

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7635